

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

Présents : Mrs MOURIES Jérôme, ARAGON Guy, ARGUEL Jean-Claude, PONS Bernard et Mmes BOYER Dominique, CALVI Florence, PALUCH Nadine, PANAFIEU Lysiane et THARREAU Line

Absents excusés : Mrs DOUZIECH Philippe et TOURIN Loïc.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'exercice 2019.

Fonctionnement :

Dépenses : 338 757.35 €
Recettes : 439 753.10 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice : + 100 995.75 € (1)

Investissement :

Dépenses : 322 657.90 €
Recettes : 68 120.13 €
Déficit d'investissement de l'exercice : - 254 537.77 € (2)

Résultat de clôture de l'exercice antérieur 2018 :

Fonctionnement : + 305 870.91 € (3)
Investissement : + 60 050.62 € (4)

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

Fonctionnement : (1) + (3) = + 406 866.66 €
Investissement : (2) + (4) = - 194 487.15 €
Résultat total de 2019 : + 212 379.51 €

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2019

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'exercice 2019.

Exploitation :

Dépenses : 14 580.98 €
Recettes : 10 407.84 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice : - 4 173.14 € (1)

Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 3 398 €
Excédent d'investissement de l'exercice : + 3 398 (2)

Résultat de clôture de l'exercice antérieur 2018 :

Exploitation : - 3 963.23 € (3)
Investissement : + 9 028.36 € (4)

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

Exploitation : (1) + (3) = - 8 136.37 €
Investissement : (2) + (4) = + 12 426.36 €

Résultat total de 2019 : + 4 289.99 €

3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET COMMUNE

Résultat 2019 de fonctionnement : 100 995.75 €
Résultat antérieur reporté (2018) : 305 870.91 €
Résultat à affecter : 406 866.66 €
Résultat 2019 d'investissement : - 194 487.15 €
Reste à réaliser de 2019 d'investissement : 24 957 €
Affectation 2020 au 1068 en recette 169 530.15 €
Affectation 2020 en fonctionnement recettes : 237 336.51 €

4 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Résultat 2019 d'exploitation : - 4 173.14 €
Résultat antérieur reporté (2018) : - 3 963.23 €
Résultat à affecter : - 8 136.37 €
Résultat 2019 d'investissement : 12 426.36 €
Affectation 2020 en exploitation dépenses : 8 136.37 €

5 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 :

Les comptes de gestion 2019 dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal. Approuvé à l'unanimité.

6 : VENTE COMMUNE DE VERRIERES / M MME PONS ARMAND:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 16/10 au 29/10/2014 concernant divers échanges sur le Causse Rouge, le Causse Blanc et le Plateau

d'Engayresque.

A cet effet et dans le cadre du programme TPE du Conseil Général de l'Aveyron, pour permettre une restructuration foncière il est proposé à Mr et Mme PONS Armand au lieu-dit la Fagette de leur vendre environ 334m² au droit de la parcelle I 261.

Le prix estimé par les Domaines est de **1€/m²**, pour des parcelles équivalentes.

Tous les frais occasionnés par cette vente seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire pour la vente à Mr et Mme PONS Armand pour un montant de **334€** et l'autorise à signer les pièces nécessaires à cette vente.

7 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) au titre de 2019

Mr le Maire expose :

La mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn lorsqu'il y a transfert de compétence.

Suite au transfert des compétences complémentaires à la GEMAPI intervenu le 6 juin 2019, elle s'est réunie le jeudi 28 novembre 2019.

Le rapport d'évaluation des charges a été adopté par la CLECT et vient d'être notifié par son Président aux communes membres de l'EPCI.

En application de l'article 1609 nonies C du Codes des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, et l'évaluation des charges transférées impactant le montant des attributions de compensation 2020.

L'ensemble du Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019, qui arrête le montant des charges transférées au 6 juin 2019 à 0€ concernant le transfert des compétences complémentaires à la GEMAPI et **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes

8 : ALIMENTATION EN ELECTRICITE LA VILLA DES PINS A CONCLUS. CONTRIBUTION A VERSER AU SIEDA

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du permis de construire PC 012 291 19 U1001, LA VILLA DES PINS à CONCLUS, une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire. Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 11 315 € H.T.

Monsieur le Maire précise, compte tenu des aides apportées par le SIEDA pour les extensions de moins de 100 m, qu'aucune contribution financière ne sera demandée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité : De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

9 : ACCEPTATION D'UN CHEQUE SUITE A UN DEPOT D'IMMONDICE SUR LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'un dépôt d'immondice a été découvert sur la Commune de VERRIERES. Les employés communaux ont procédé au nettoyage d'une partie des détritrus. Le reste a été enlevé par la personne responsable de cet acte. Le site a été remis en état et le procès-verbal d'audition précise que l'affaire sera classée sans suite. Un chèque d'un montant de 500 euros a été versé à la Commune de VERRIERES pour dédommagement.

Après discussion et délibération, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'encaissement de ce chèque d'un montant de 500 euros.

10 : SUBVENTION A L'APE DE VERRIERES

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'une sortie classe de découvertes est prévue du 15 au 19 juin 2020 pour les enfants de l'Ecole de VERRIERES. A ce jour, le coût total du séjour prévisionnel est de 7 513 euros pour 11 enfants et 5 adultes. Une petite participation sera demandée aux parents des enfants. L'A.P.E souhaite verser à ce jour un premier versement d'acompte.

Monsieur Le Maire propose la somme de 1 000 euros.

Après discussion et délibération, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable au versement de cette subvention et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de 2020

11 : RADAR PEDAGOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en place de deux radars pédagogiques solaires au lieu-dit Conclous Commune de VERRIERES. Ce dernier a demandé un devis qui s'élève à la somme de 4 762.80 € TTC. Il est possible de faire une demande de subvention dans le cadre du programme de répartition des recettes supplémentaires provenant du produit des amendes de police.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette demande de subvention et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à ce dossier

12 : ACHAT COMMUNE DE VERRIERES / CONSORTS RICHARD ET MME RICHARD MARIE CLAUDE

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle fois en Mairie Mmes RICHARD Marie-Claude et CHEMINAL Michèle. Ces dernières proposent l'acquisition par la Commune de parcelles supplémentaires au prix de 5 000 euros pour l'ensemble des parcelles. Avis favorable du Conseil pour cette acquisition.

La séance est levée à 22 H 30